

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-12 Service Assainissement – Sollicitation DETR 2020 pour la mise en séparatif de l'assainissement de la commune de Courtelevant (Zone Sud) *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

La station d'épuration de Réchésy-Courtelevant-Florimont a été mise en service à l'automne 2017 (type filtres plantés de roseaux, implantée à l'aval de la commune de Florimont, d'environ 1 950 eqhab). Le réseau de transfert entre les trois communes a également été réalisé.

La commune de Courtelevant possède uniquement un réseau pluvial pour sa partie sud. Il est nécessaire de poursuivre la création d'un réseau séparatif sur l'ensemble des rues de la commune de Courtelevant.

Il est donc proposé de mettre en séparatif les rues de l'Eglise, de Florimont et l'impasse de la Forêt.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau et de diriger les eaux pluviales au milieu naturel.

Les travaux se situeront sur Courtelevant : rues de l'Eglise, de Florimont et l'impasse de la Forêt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 100 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 500 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses HT estimées</u>		<u>Recettes HT estimées</u>	
<u>Réseau d'assainissement</u>	480 000,00 €	<u>État DETR 2020</u>	100 000,00 €
<u>Contrôle extérieur</u>	10 000,00 €		
<u>Maîtrise d'œuvre / topographie</u>	10 000,00 €	<u>Agence de l'Eau</u>	150 000,00 €
		<u>Autofinancement (CCST)</u>	250 000,00 €
<u>Total dépenses</u>	<u>500 000,00 €</u>	<u>Total recettes</u>	500 000,00 €

- d'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2020 pour une durée de 6 mois,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 FEV. 2020



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT